PLAN CONJOINT DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES DES MRC D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE

PREPARE EN COLLABORATION AVEC LA
REGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

JUIN 2026

MISE EN CONTEXTE

Le présent rapport fait état de la mise en oeuvre des mesures prévues au Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains révisé, lequel est entré en vigueur en avril 2023. Puisque la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains est responsable de l'application du PCGMR au nom et sur le territoire de ses municipalités membres pour la majorité des éléments qui y apparaissent, l'aperçu général de l'avancement des mesures inscrites dans le PCGMR, au 31 décembre 2025, et présentées ci-après s'applique à l'ensemble des 25 municipalités membres de la Régie.

Les municipalités visées par ce rapport sont l'ensemble des municipalités de la MRC des Maskoutains :

La Présentation, Saint-Barnabé-Sud, Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Damase, Saint-Dominique, Saint-Hugues, Saint-Hyacinthe, Saint-Jude, Saint-Liboire, Saint-Louis, Saint-Marcel-de-Richelieu, Saint-Pie, Saint-Simon, Saint-Valérien-de-Milton, Sainte-Hélène-de-Bagot, Sainte-Madeleine et Sainte-Marie-Madeleine,

ainsi que l'ensemble des municipalités qui constituent le territoire de la MRC d'Acton :

Acton Vale, Béthanie, Canton de Roxton, Roxton Falls, Saint-Nazaire-d'Acton, Saint-Théodore-d'Acton, Sainte-Christine et Upton.

Depuis la réalisation du premier plan de gestion des matières résiduelles en 2004, de nombreuses mesures ont été implantées, cet outil ayant servi de levier pour la réalisation d'un bon nombre d'entre elles. Ces mesures ne font pas partie des résultats présentés ici, car elles sont considérées comme « acquises ».

Le rapport de mise en œuvre du PCGMR pour l'année 2025 traite des mesures actualisées lors de la plus récente révision du PCGMR lesquelles sont adaptées à la réalité du territoire visé. Les mesures présentées dans les tableaux qui suivent sont principalement axées sur l'information, la sensibilisation et l'éducation (ISÉ) à l'intention des citoyens, des ICI et des entreprises de CRD, afin de maximiser l'utilisation des services offerts et de favoriser les communications bilatérales et interactives avec tous les acteurs concernés par le présent PCGMR.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE 2023-2030

Légende relative à l'avancement de chaque mesure :

Vert : mesure réalisée, en cours de réalisation, dont la réalisation a été devancée ou en continu
Orange : mesure non débutée, reportée, ou dont la réalisation est à venir,
Rouge : mesure suspendue ou abandonnée

***MESURES 1 ET 6 – M*AXIMISER L'OFFRE DE SERVICES EXISTANTE AFIN D'AUGMENTER LES QUANTITÉS DE MATIÈRES RÉCUPÉRÉES ET DE RÉDUIRE LES QUANTITÉS DE MATIÈRES DIRIGÉES À L'ENFOUISSEMENT**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**
Analyser et optimiser l'offre de services aux multi-logements et aux bâtiments municipaux								
Favoriser l'optimisation des pratiques municipales en gestion de matières résiduelles								
Collaborer avec les divers intervenants en gestion des matières résiduelles, notamment l'OGD responsable des matières recyclables, dans un processus d'amélioration continue des pratiques de GMR sur le territoire en vue d'accroître les performances								

Commentaire :

La collecte à trois voies est bien implantée sur le territoire d'application du PCGMR, comme le démontre les données au 31 décembre 2025 présentées ci-dessous, tant dans le secteur résidentiel que dans les ICI assimilables, les écoles et les édifices municipaux.

	Matières recyclables	**Résidus domestiques**	**Matières organiques**
Unités d'occupation résidentielles et chalets	51 961	51 961	42 290
ICI	1 066	563	487
Édifices municipaux	137	136	37
Écoles	58	0	48
Nombre total d'unités desservies	**53 222**	**52 660**	**42 862**

Voici quelques exemples de dessertes offertes aux diverses clientèles afin de maximiser l'offre de services :

- La collecte à trois voies pour les édifices municipaux est incluse au contrat, sans frais pour les municipalités et le type ainsi que la quantité d'équipements nécessaires est modifiable en tout temps, selon leurs besoins. En complément, la Régie met à la disposition des municipalités qui en font la demande, une personne ressource afin d'évaluer leurs pratiques en gestion des matières résiduelles et d'identifier les bonifications qui peuvent être apportées. À titre d'exemple, des échanges ont notamment eu lieu relativement à la gestion des résidus organiques provenant de l'entretien des espaces verts municipaux de la Ville de Saint-Hyacinthe.
- Afin d'adapter son offre de services au phénomène de densification des milieux urbains, la Régie a bonifié l'offre de desserte pour la collecte des matières recyclables dans les immeubles multilogements du territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe en ajoutant des conteneurs de 2 et 4 verges cubes aux équipements de 6 et 8 verges cubes déjà disponibles, permettant ainsi de mieux répondre aux besoins de ces immeubles. Elle accompagne également les gestionnaires municipaux des municipalités membres, lorsque requis, préalablement à l'implantation d'immeubles multilogements sur leur territoire, afin de favoriser la desserte la plus optimale possible dans ce contexte de densification de l'offre résidentielle.
- Les immeubles de 6 logements et plus ont accès à la collecte à trois voies depuis 2011. Après un départ modeste, le nombre d'immeuble multilogements a rapidement augmenté, la Ville de Saint-Hyacinthe ayant entrepris l'intégration graduelle des immeubles multilogements de l'ensemble de son territoire à la collecte des matières organiques. Des bacs bruns de 240 litres ont graduellement été distribués, secteur par secteur.
- Depuis 2024, des conteneurs de 2 verges cubes pour la collecte des matières organiques dans les immeubles de 48 unités d'occupation et plus sont autorisés, facilitant la collecte des matières organiques dans ces immeubles. De l'accompagnement est également effectué afin de faciliter l'intégration de cette clientèle à la collecte.

Progression de la desserte dans les immeubles multilogements

	2011	2016	2025
Nombre d'unités d'occupation desservies — Ville de Saint-Hyacinthe	0	510	3 788
Nombre d'unités d'occupation desservies — 24 autres municipalités membres	33	198	552

- En janvier 2022, le centre de service scolaire de Saint-Hyacinthe a implanté la collecte des matières organiques dans toutes les écoles de son territoire, qui englobe les MRC d'Acton et des Maskoutains. Le nombre d'écoles desservies est ainsi passé de 8 à 48. Cette action permettra, sans aucun doute, d'influencer les générations futures en reproduisant à l'école ce qui se fait à la maison et, inversement, en important à la maison les bonnes habitudes développées à l'école.

Dans le cadre du processus de modernisation de la collecte sélective, une Entente financière entre Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains est entrée en vigueur le 1er janvier 2025, laquelle permet de compenser les dépenses encourues dans le cadre de la collecte des matières recyclables pour l'année 2025. L'Entente de partenariat entre ÉEQ et la Régie a également été signée en décembre 2024, afin de définir les règles entourant la collecte sélective des matières recyclables pour les années 2026 à 2030. Afin de préciser les modalités de collectes pour la durée de cette entente, un inventaire des dessertes effectuées sur le territoire des MRC d'Acton et des Maskoutains, tant par type d'immeubles que par type d'équipement, a été réalisé et transmis à ÉEQ.

Au cours de l'année 2025, un appel d'offres pour la collecte et le transport des matières recyclables, respectant les normes prescrites par ÉEQ, a été effectué et un contrat, pour la période 2026-2030, a été octroyé. La Régie a également adapté ses communications afin d'intégrer les modifications relatives à la collecte des matières récupérables. Le visuel a été revu et le vocabulaire adapté dans les différents médias utilisés afin de refléter le message véhiculé par l'organisme de gestion désigné.

***MESURES 2 ET 7* – OPTIMISER LA PARTICIPATION AUX COLLECTES DES MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES EN FAVORISANT DES MESURES LIÉES À L'INFORMATION, LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**
Favoriser une relation de proximité et des communications bilatérales avec les citoyens								
Poursuivre et bonifier les interventions de communication déjà existantes								
Réviser périodiquement les outils en ISÉ pour les citoyens et les ICI assimilables au secteur résidentiel								
Développer des outils favorisant une meilleure gestion des matières résiduelles dans les édifices municipaux et lors de la tenue d'événements publics sur le territoire des municipalités								
Identifier les besoins des ICI afin de les accompagner dans la bonification de leurs pratiques de gestion des matières résiduelles								

Commentaire:

Le programme de sensibilisation de la Régie a pour mandat d'informer, de sensibiliser, d'éduquer et d'accompagner les citoyens du territoire ainsi que les industries, commerces et institutions (ICI), incluant les institutions scolaires et autres groupes qui en font la demande. Dans le cadre de ce programme, une stratégie d'accompagnement ainsi que des outils de communication adaptés, faisant la promotion du concept des 3RV-E, sont développés et présentés à diverses clientèles des trois volets présentés aux pages suivantes :

Volet ICI :

Sur demande des gestionnaires d'entreprises, une visite de leurs installations est effectuée et une évaluation des pratiques existantes en gestion des matières résiduelles est réalisée, sans frais pour l'entreprise. Des suggestions et des recommandations à l'égard des améliorations à apporter au sein de l'ICI concerné afin de bonifier la gestion des matières résiduelles sont ensuite colligées dans un rapport transmis aux gestionnaires. On y retrouve des références, l'offre de desserte ainsi que les coordonnées de ressources susceptibles d'offrir certains services. Des présentations sont également organisées, au besoin, dans les lieux de travail afin de sensibiliser les employés et d'accroître le succès des mesures mises en œuvre par les gestionnaires responsables de la gestion des matières résiduelles. Depuis le début du programme, une soixantaine d'ICI de toutes tailles et de secteurs variés ont bénéficié de ce service personnalisé d'accompagnement.

Sur demande, des outils de communication et de formation sont développés selon les besoins des municipalités membres de la Régie afin de les aider à bonifier leurs pratiques en matière de gestion des matières résiduelles. A titre d'exemple, en 2024 la Régie et la Ville de Saint-Hyacinthe ont mis en commun leur expertise dans le développement d'ateliers à l'intention du personnel municipal et d'une « brigade de sensibilisation » active lors d'événements municipaux.

La Régie offre également un service de référence ne nécessitant pas de déplacements in situ pour les ICI ou organismes qui en font la demande par téléphone ou par courriel. Une infolettre a également été initiée et est transmises aux ICI inscrits à ce service. Ces communications bilatérales avec les ICI permettent d'orienter les organisations vers de meilleures modalités de gestions de leurs matières résiduelles.

Volet scolaire :

Des ateliers d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ), conçus spécifiquement pour les écoles, ont été développés afin de sensibiliser et d'initier les groupes scolaires à une meilleure gestion des matières résiduelles.

Conçus pour accompagner les enfants tout au long de leur cheminement à l'école primaire, les activités développées par la Régie ont pour but de les familiariser aux notions du 3RV-E. Ils présentent une certaine progression dans les notions transmises en abordant en premier lieu la reconnaissance élémentaire de la notion de déchets chez les tout-petits, en passant par l'importance du tri, pour en arriver, avec les plus vieux, au développement de comportements écoresponsables.

Afin de rejoindre la clientèle des niveaux secondaires, des mini-ateliers, des kiosques d'information ainsi que des activités d'analyse du contenu des poubelles de l'école sont proposés. La Régie en est à la phase exploratoire de ce volet dont le but est, en bout de ligne, de développer un programme éducatif attrayant pour ce groupe d'âge. Divers types d'ateliers sont testés afin de rallier le plus grand nombre de jeunes possibles vers un objectif commun, soit la réduction et la saine gestion de leurs matières résiduelles.

Le tableau de la page suivante présente un aperçu de l'accueil de cette initiative par le milieu scolaire. Il est à noter que la pandémie et des enjeux de recrutement ont ralentis la progression de ce programme.

Années	Primaire			Secondaire		
	Nombre d'écoles	Nombre de classes visitées	Nombre d'élèves	Nombre d'écoles	Nombre de classes visitées	Nombre d'élèves
2016	11	45	858	1	3	84
2017	17	114	2 125	1	Toutes	1 930[1]
2018	19	93	1 911	2	21	567
2019	25	114	2 359	---	---	---
2020[2]	6	10	210	---	---	---
2021	1	2	16	---	---	---
2022	17	47	921	---	---	---
2023	6	12	203	---	---	---
2024	28	102	2 027	2	Toutes	44[3]
2025	21	86	1 642	1	7	189

[1] En 2017. les 1930 élèves de la Polyvalente Hyacinthe-Delorme (PHD) ont participé à des conférences présentées à l'occasion de l'implantation du service de collecte à trois voies dans leur établissement.
[2] En 2020, 37 ateliers étaient prévus entre les mois de janvier et de juin. De ceux-ci, 10 ateliers ont été réalisés entre le 7 janvier et le 11 mars, la pandémie ayant forcé l'annulation des autres activités de la saison.
[3] Activités sous forme de mini-atelier et kiosque d'information.

Les activités de sensibilisation auprès des étudiants se poursuivent également tout au long de l'été dans le cadre des ateliers de sensibilisation tenus dans les camps de jour. Supervisées par la coordonnatrice du volet sensibilisation de la Régie, les interventions de l'Équipe verte, sous une forme plus ludique, ciblent principalement cette clientèle. Le tableau ci-dessous présente l'évolution de ce volet. Pour des raisons liées à la pandémie et à des difficultés de recrutement, ces activités ont été suspendues en 2020 pour reprendre à l'été 2023.

Années	Municipalités desservies	Camps de jour		
		Nombre	Ateliers offerts	Jeunes sensibilisés
2016	21	20	55	1 039
2017	25	26	69	1 415
2018	22	28	65	1 300
2019	15	18	63	985
2020 à 2022	Activités annulées			
2023	8	13	44	600
2024	22	24	74	1 152
2025	20	22	58	861

Volet sociocommunautaire :

Les organismes sociocommunautaires du territoire (AFÉAS, FADOQ, MADA, nouveaux arrivants via la Maison de la Famille …) ont accès à des conférences ayant pour objectif de conscientiser les membres ou les clientèles de ces organisations aux principes des 3RV-E et à l'importance d'une bonne qualité de gestion des matières résiduelles. De plus, dans le cadre de ses activités estivales, l'Équipe verte de la Régie participe à divers événements (festival, fête de village ou de quartier, vente trottoir …) afin de rencontrer et d'informer les citoyens. Depuis l'implantation de ce volet, plus d'une cinquantaine d'événements et de présentations ont été tenus.

Une nouvelle expérience a été tentée à l'été 2025. Les agents de sensibilisation de l'Équipe verte ont fait du porte-à-porte dans certaines municipalités du territoire d'application afin de discuter avec les gens au sujet de leur connaissance en gestion des matières résiduelles et les services offerts par la Régie. Au total, cette activité s'est déroulée dans 7 municipalités et 389 propriétés ont été visitées. Cette approche plus dynamique a permis à l'Équipe verte de discuter avec 30 % des citoyens visés. Lorsque personne n'était à la maison, un pamphlet d'information était laissé à cette propriété.

La Régie a recours à une panoplie de moyens de communications pour entrer en contact avec la population. L'ensemble du personnel est disponible en tout temps, sur les heures d'affaires, pour répondre aux requêtes et aux demandes d'information des citoyens. Annuellement, près de 4 000 appels téléphoniques et courriels sont ainsi traités. Divers imprimés (communiqués, calendriers, bulletins, dépliants, affiches) sont également distribués sur l'ensemble du territoire d'application afin de diffuser les services de gestion des matières résiduelles. Les médias électroniques (sites Internet et réseaux sociaux des municipalités membres) complètent les outils de communication utilisés. Ceux-ci sont révisés régulièrement : la présentation visuelle évolue, les messages sont actualisés, de nouveaux outils sont développés. Une infolettre a également été initiée et est transmises aux organismes inscrits à ce service. La combinaison des outils traditionnels d'information et des nouvelles technologies de l'information permet à la Régie de diffuser les meilleures pratiques en gestion des matières résiduelles à une plus vaste partie de la population.

***MESURES 3 ET 8* – SENSIBILISER LES ORGANISATEURS D'ÉVÉNEMENTS À LA GESTION RESPONSABLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES AFIN DE RÉDUIRE LES QUANTITÉS DE MATIÈRES DIRIGIÉES VERS L'ENFOUISSEMENT**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**
Développer et promouvoir des outils de communication favorisant l'ISÉ								
Évaluer les actions d'accompagnement des organisateurs d'événements lors de la planification et de la coordination de leur événement								

Commentaire :

Au cours des dernières années, la Régie a produit un guide de planification d'événements écoresponsables. Ce document est à la disposition des organismes par l'entremise de son site Internet. La coordonnatrice du volet sensibilisation intervient également à titre de personne-ressource dans le cadre de tels projets. Cependant, des enjeux de recrutement ont ralenti la progression de ce dossier.

En 2025, une organisation d'envergure a sollicité de l'accompagnement afin d'amorcer une réflexion orientée vers l'organisation d'événements écoresponsables. Après une première visite et la production d'un rapport d'observation, le projet se poursuivra au cours de l'année 2026.

***MESURES 4 ET 9* – PROMOUVOIR LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES AUPRÈS DES ICI NON ASSIMILABLES À LA COLLECTE RÉSIDENTIELLE**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**
Considérant les nouvelles mesures relatives à la modernisation de la collecte sélective, favoriser la collaboration entre l'OGD et les gestionnaires des ICI. En ce qui concerne les matières organiques, favoriser la concertation des gestionnaires pour la gestion de leurs matières								
Diffuser un répertoire des services de récupération disponibles pour les ICI								
Soutenir des initiatives et des projets relatifs à l'économie circulaire								
Accompagner les ICI non assimilables dans l'implantation ou la bonification de leurs programmes de GMR								

Commentaire :

Le volet sensibilisation développé par la Régie au cours des dernières années vise notamment l'accompagnement des gestionnaires d'ICI intéressés à mettre en place des mesures pour favoriser la réduction, la récupération et le recyclage des matières résiduelles dans leur organisation. Depuis l'implantation de ce projet, plusieurs initiatives ont eu lieu afin de travailler en collaboration avec les gestionnaires d'entreprises. La Régie a fait le choix de concentrer ses efforts sur des rencontres individuelles et personnalisées spécifiquement à chaque contexte afin de mieux s'adapter aux besoins qui varient d'une entreprise à l'autre. Lors de visites en entreprise la personne-ressource de la Régie analyse la situation en gestion des matières résiduelles et les améliorations qui pourraient être apportées. Les gestionnaires sont informés des programmes disponibles relativement à la récupération des matières dangereuses, des piles, des produits électroniques et informatiques... À la demande de certains gestionnaires, la personne ressource de la Régie effectue des recherches sur les solutions alternatives pour la disposition de produits spécifiques à leurs procédés industriels afin d'évaluer des bonifications envisageables à l'égard de la gestion environnementale de ces matières. À la suite de cette rencontre, un rapport relatif à la gestion de leurs matières résiduelles leur est transmis, lequel peut comprendre des références d'organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles, des informations relatives aux programmes et attestations disponibles, ainsi que des recommandations spécifiques à leur entreprise. Depuis le début de ce service, des entreprises de différentes tailles et de tout horizon ont été visitées. A la demande de l'entreprise, une banque de références spécialisées, favorisant le maillage avec des récupérateurs est constituée. Un service de référence, par téléphone, est toujours disponible lorsqu'une industrie a besoin de discuter d'enjeux spécifiques à l'égard de la gestion de ses matières résiduelles.

Rare avantage de la pandémie de coronavirus, le temps ainsi libéré a permis d'actualiser la banque de références de la Régie par une révision en profondeur des organismes du territoire oeuvrant en gestion des matières résiduelles et des autres alternatives disponibles à proximité du territoire d'occupation. Dans le cadre du programme d'accompagnement des ICI, ces données sont mises à la disposition des organismes qui en font la demande.

***MESURE 5* – PROMOUVOIR L'HERBICYCLAGE ET LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE AUPRÈS DES CITOYENS ET DES ICI AFIN DE RÉDUIRE À LA SOURCE LES QUANTITÉS DE MATIÈRES ORGANIQUES COLLECTÉES**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**
Favoriser une relation de proximité et des communications bilatérales avec les citoyens et les gestionnaires des ICI								
Développer et promouvoir des outils de communication en ISÉ relativement à l'herbicyclage et au compostage domestique								
Favoriser une gestion écoresponsable et une valorisation des résidus verts au sein de chaque organisation municipale								

Commentaire :

Cette méthode de gestion des matières organiques fait partie des activités de communication de la Régie et ce sujet est abordé régulièrement dans le bulletin d'information de la Régie, ses communiqués, l'aide-mémoire accompagnant le calendrier des collectes ou son site Internet. Des affiches sont également développées et transmises aux municipalités membres du territoire afin de sensibiliser la population à cette méthode de gestion des résidus verts. En plus d'être diffusés par les municipalités et les MRC du territoire d'application, ces documents d'information sont disponibles sur le site Internet de la Régie, pour le bénéfice de tous les citoyens concernés.

Aussi, à la demande de la Ville de Saint-Hyacinthe, des échanges ont eu lieu relativement à la gestion des résidus organiques provenant de l'entretien des espaces verts municipaux de la Ville de Saint-Hyacinthe.

***MESURE 10* – FAVORISER LE MAINTIEN DU PROGRAMME RÉGIONAL DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES (PRVIS) ET LA VALORISATION DES MATIÈRES RÉCUPÉRÉES**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**
Maintenir l'interaction entre les divers intervenants liés aux programmes existants								
Poursuivre le rôle support de la Régie auprès des municipalités membres								
Mettre à jour les outils de communication								
Maintenir la valorisation comme option de traitement des boues récupérées								

Commentaire :

À l'été 2010, conformément au plan de gestion des matières résiduelles alors en vigueur, la Régie a réalisé l'inventaire des installations septiques situées sur l'ensemble du territoire d'application du PCGMR, et implanté, le 1er janvier 2011, le Programme régional de vidange des installations septiques (PRVIS).

L'implantation simultanée de ce programme sur l'ensemble du territoire de la Régie était audacieuse mais la structure de coordination et le plan de communication mis en place ont favorisé son acceptabilité sociale et ont conséquemment mené au succès de ce service. La Régie a fait le choix judicieux de miser sur le contact direct avec les citoyens visés par le programme. Elle coordonne également les communications avec les entrepreneurs retenus pour réaliser le contrat et les gestionnaires des municipalités membres. L'emploi d'une ressource dédiée spécifiquement à ce programme et la centralisation de l'information en un seul endroit permettent d'uniformiser le processus de gestion et de communication de l'information. Les différents outils de communication (lettre de rendez-vous, affiches, …) sont régulièrement revus afin de refléter l'évolution de ce service. De plus, afin de rejoindre facilement les citoyens, une mise à jour de toutes les coordonnées de ceux-ci a été entreprises au printemps 2025.

La totalité des boues recueillies est transformée en apport de matières organiques pour les terres agricoles, notamment sous forme de compost.

MESURE 11 **– PROMOUVOIR LE MAINTIEN LES BONNES PRATIQUES EN VALORISATION DES BOUES MUNICIPALES ET INDUSTRIELLES**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**
Effectuer périodiquement un recensement des installations de traitement des boues municipales et industrielles et rendre ces informations disponibles auprès des générateurs								
Partager des exemples de meilleures pratiques auprès des générateurs								
Favoriser le maintien des modes de valorisation écoresponsable, notamment par biométhanisation, compostage et par épandage des biosolides municipaux en milieu agricole								

Commentaire :

Dans le contexte où les municipalités du territoire visé ont déjà implanté un programme pour la gestion des boues provenant des installations septiques, l'intérêt des gestionnaires municipaux à valoriser leurs boues municipales est déjà bien établi. En effet, dans le cadre de la révision du PCGMR effectuée au cours de l'année 2020, il a été constaté que la majorité des municipalités du territoire d'application sont conscientisées à cet aspect de la gestion de leurs matières résiduelles. Les boues municipales sont déjà ou seront dirigées vers des installations de traitement lors de leur disposition. La Ville de Saint-Hyacinthe dispose également d'une usine de biométhanisation pour valoriser l'ensemble des boues municipales générées sur son territoire, lesquelles constituent un volume important des boues générées sur le territoire d'application du PCGMR. En conséquence, aucune autre intervention n'a été réalisée.

MESURE 12 – FAVORISER LE MAINTIEN ET L'AMÉLIORATION DES MESURES EXISTANTES CONCERNANT L'EXCLUSION DU BOIS DANS LES RÉSIDUS DOMESTIQUES	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Favoriser le maintien des dépôts municipaux de branches								
Réviser les outils de communication existants								
Favoriser une relation de proximité et des communications bilatérales avec les citoyens								
Au besoin, favoriser l'adoption de toute modification de la réglementation municipale qui pourrait être requise dans le respect des objectifs de la Stratégie (SVMO)								
Évaluer l'élargissement de l'offre de services des écocentres								
Favoriser la promotion de mesures visant la récupération des sapins de Noël par les municipalités du territoire								

Commentaire :

Depuis 2003, la Régie et la Ville de Saint-Hyacinthe ont établi une entente de partenariat afin que les citoyens de toutes les municipalités membres de la Régie puissent utiliser le site de disposition des branches mis en place par la Ville de Saint-Hyacinthe pour y acheminer les branches qui peuvent ainsi être déchiquetées et valorisées sous forme de paillis. Les municipalités des MRC d'Acton et des Maskoutains disposent ainsi d'une solution alternative pour la disposition des branches en vue de leur valorisation. La Ville d'Acton Vale dispose également d'un site de branche réservé à l'usage exclusif des citoyens de ce territoire.

De plus, depuis l'implantation de la collecte à trois voies en 2007, les branches d'un diamètre inférieur à 2,5 cm peuvent être déposées dans les bacs bruns, puisqu'elles contribuent à un apport en carbone lors du procédé de compostage.

Quant aux sapins de Noël, plusieurs municipalités du territoire organisent annuellement une collecte de cette matière qui est, par la suite, recyclée ou valorisée.

Toutes ces mesures sont publicisées périodiquement par l'intermédiaire des bulletins d'information publiés par la Régie, de son site Internet, des communiqués et affiches transmises aux municipalités membres et aux médias locaux.

Finalement, lors de la refonte de la règlementation relative à la collecte, au transport et à la disposition des résidus domestiques en novembre 2015, le bois a été ajouté à la liste des matières prohibées dans les bacs gris, ce qui inclut les branches, les arbres, les arbustes et les copeaux, rencontrant par le fait même l'objectif inscrit dans le PCGMR révisé quant à la modification de la réglementation municipale afin de tendre vers un bannissement du bois.

MESURE 13 – FAVORISER LA SAINE GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) SUR LE TERRITOIRE D'APPLICATION, INCLUANT LES PRODUITS SOUS LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Actualiser les outils de communication favorisant une relation de proximité avec les citoyens								
Promouvoir la réduction à la source de ce type de résidus								
Maintenir les collectes annuelles de RDD de la Régie								
Mettre à jour régulièrement une banque de références pour les services offerts aux ICI								
Assurer la promotion des divers points de dépôt pour la récupération des RDD, permanents et ponctuels, offerts par certains organismes sur le territoire								
Évaluer l'élargissement de l'offre de services des écocentres								

Commentaire :

Depuis 1994, la Régie organise annuellement trois collectes itinérantes de résidus domestiques dangereux. Les lieux de collecte sont stratégiquement positionnés sur le territoire desservi afin de rejoindre l'ensemble des citoyens. Depuis 2009, une quatrième collecte a été ajoutée à chaque printemps sur le territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe afin d'élargir l'offre de service et de permettre à un plus grand nombre de citoyens de gérer de façon sécuritaire ces résidus dommageables pour l'environnement. En parallèle, une collecte de résidus électroniques a également lieu. La supervision effectuée directement sur les sites de collecte par le personnel de la Régie, qui bénéficie de l'expertise d'une firme spécialisée dans la gestion des résidus domestiques dangereux, permet de rencontrer les citoyens et d'échanger avec eux à ce sujet. Cette relation de proximité est à maintenir afin d'assurer le succès de cet effort de conscientisation.

De plus, les sujets ayant traits à la saine gestion des résidus domestiques dangereux, ou à leur remplacement par des produits moins dommageables, font partie intégrante des sujets abordés par la Régie lors des conférences présentées aux diverses clientèles visées ou encore des affiches diffusées via les réseaux sociaux des municipalités membres.

La modification du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises a introduit de nouvelles exigences pour la récupération et la valorisation de certains produits. Afin de répondre à ces exigences et de continuer à offrir des solutions de dispositions qui répondent aux besoins de la population, la Régie a signé, avec divers organismes de gestion reconnus par RECYC-QUÉBEC, des ententes pour la récupération de ces produits à ses écocentres.

Finalement, la Régie recense et fait la promotion des autres points de dépôts disponibles sur le territoire, qu'ils soient permanents ou ponctuels, afin d'offrir à la population qu'elle dessert, des alternatives de dispositions des résidus domestiques dangereux.

***MESURE 14* – FAVORISER LE RÉEMPLOI, LE RECYCLAGE ET LA VALORISATION DES AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES (TEXTILES, ENCOMBRANTS MÉTALLIQUES ET NON MÉTALLIQUES, VÉHICULES HORS D'USAGE, PNEUS, CONTENANTS CONSIGNÉS ET PLASTIQUES AGRICOLES)**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**
Développer une approche favorisant une communication bilatérale avec les citoyens et les ICI								
Promouvoir l'utilisation des plateformes virtuelles pour disposer d'objets divers afin de leur donner une seconde vie et de réduire l'acquisition de biens neufs								
Réaliser un inventaire des organismes et entreprises de réemploi et de GMR desservant le territoire et en faire la diffusion								
Améliorer l'état de connaissance sur la gestion des matières résiduelles d'origine ICI								
Évaluer l'élargissement de l'offre de services des écocentres								
Collaborer avec l'OGD afin de favoriser la valorisation des plastiques agricoles								

Commentaire :

L'expertise développée par la Régie en gestion des matières résiduelles depuis sa création lui confère le statut d'organisme ressource sur le territoire des MRC d'Acton et des Maskoutains. C'est dans ce contexte que ses activités de communication ainsi que ses interventions directes auprès des citoyens sont orientées vers la promotion de la réduction à la source, du réemploi et du recyclage des matières résiduelles. Les différents programmes mis en place par la Régie visent ces objectifs et les résultats obtenus confirment l'impact de ces efforts.

D'autres outils de communication simples et conviviaux, notamment sous forme d'affiches, sont développés afin de faciliter la diffusion des alternatives de réemploi ou de recyclage qui sont disponibles, lesquelles sont en évolution perpétuelle. L'intégration du concept des 3R-V dans les gestes du quotidien sont constamment mis de l'avant grâce à ces outils.

Dans le cadre de son volet d'accompagnement des ICI et à la demande de ceux-ci , une recherche de débouchés pour le recyclage ou la valorisation de certaines matières entrant dans leurs processus industriels peut être effectuée. Cette activité permet de répondre aux besoins des ICI tout en améliorant l'état des connaissances sur les besoins des ICI et de trouver des solutions permettant de réduire l'enfouissement des résidus d'origine ICI.

L'évaluation annuelle des opérations des écocentres démontre une progression de l'achalandage ainsi que des quantités apportées par les citoyens aux deux emplacements, soit celui d'Acton Vale et celui de Saint-Hyacinthe. Les taux de valorisation des matières apportées par les utilisateurs avoisinent 80 % à chacun des sites. Cependant, l'espace limité des écocentres ne permet pas, pour le moment, de modifier les types de matières récupérées sur ces sites ou d'en augmenter considérablement le volume. Ce dossier est réévalué périodiquement au gré des développements de nouveaux débouchés ou de la création de nouveaux organismes de gestion.

En ce qui concerne la valorisation des plastiques d'origine agricole, le gouvernement du Québec a édicté, 1er juin 2022, le Règlement modifiant le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (RRVPE), lequel favorise l'implantation d'un programme permanent et pérenne de récupération et de valorisation des plastiques d'origine agricole. L'organisme AGRI-récup, avec lequel la Régie ainsi que les MRC d'Acton et des Maskoutains collaborent depuis plusieurs années, a été désigné par RECYC-QUEBEC à titre d'organisation de gestion reconnu pour la récupération et la valorisation de ces matières. Puisque la valorisation des plastiques produits dans le cadre des activités agricoles, sur un territoire où l'agriculture est omniprésente, est au cœur des préoccupations des organisations municipales responsables de la mise en œuvre du PCGMR, ces intervenants poursuivent leur collaboration afin de favoriser l'implantation de points de dépôts sur leurs territoires respectifs et le développement du programme permanent de récupération des plastiques d'origines agricole. À titre d'exemple, des collectes ponctuelles de tubulures acéricoles ont été organisées aux écocentres de la Régie en 2022, 2024 et 2025. Cependant celles-ci ont eu peu d'impact considérant la faible participation des producteurs visés. La création de points de dépôts permanents à proximité des producteurs, comme cela se fait pour les autres plastiques agricoles est à préconiser.

À l'automne 2025, la Régie a banni les plastiques agricoles de la collecte des résidus domestiques. Pour favoriser l'implantation de cette mesure, une campagne de sensibilisation a été organisée avec la collaboration d'AGRI-récup et de l'Union des producteurs agricoles (UPA) desservant le territoire d'application. Un kiosque d'information a également été tenu dans le cadre de l'Expo-Champs tenu à Saint-Liboire afin de rencontrer directement les producteurs et faire la promotion des points de dépôts situés sur le territoire.

MESURE 15 – FAVORISER UNE PLUS GRANDE UTILISATION DES NOMBREUSES INSTALLATIONS DE TRI ET DE TRAITEMENT DES RÉSIDUS DE CRD AFIN DE BONIFIER LES PERFORMANCES RÉGIONALES	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Réemployer et recycler les résidus d'activités municipales (balayures de rue, béton, asphalte, etc.)								
Promouvoir les options de valorisation des résidus de CRD auprès des générateurs								
Réaliser et diffuser un inventaire des entreprises en gestion (valorisation) des résidus de CRD desservant le territoire d'application								
Évaluer la possibilité de proposer un incitatif économique ou réglementaire pour la gestion des résidus de CRD								
Évaluer la possibilité d'élargir les catégories de matières récupérées aux écocentres et les heures d'ouverture								

Commentaire :

Lors de la révision du PCGMR effectuée entre 2020 et 2023, il a été constaté que la majorité des municipalités du territoire des MRC d'Acton et des Maskoutains effectuent déjà une gestion des résidus de CRD liés à leurs travaux d'infrastructure. Selon les données recueillies par sondage à cette époque auprès des municipalités du territoire d'application, 85 % d'entre elles réemployaient les balayures de rue, notamment pour des travaux d'égalisation d'entrées, lors de travaux d'entretien des routes ou encore comme abrasif, pour ne nommer que ces usages.

En ce qui concerne les matériaux résiduels de travaux municipaux d'infrastructures (ex. : asphalte, béton, ciment), 72 % des municipalités du territoire d'application en assurait le réemploi ou le recyclage par exemple en les acheminant à un entrepreneur certifié qui les recycle ou encore en les réutilisant comme matériau de remblai pour préparer des fondations ou comme matériaux structurant pour les accotements.

Tel que mentionné précédemment, une évaluation annuelle des opérations des écocentres est réalisée. Parmi les matières acceptées à ces sites, les CRD représente environ 30 % des matières apportées et valorisées. Cependant, l'espace limité des écocentres ne permet pas, pour le moment, de modifier les types de matières récupérées sur ces sites ou d'en augmenter considérablement le volume. Ce dossier est réévalué périodiquement au gré des développements de nouveaux débouchés.

MESURE 16 – ÉVALUER LES MATIÈRES POTENTIELLEMENT VALORISABLES QUI SONT ENCORE DÉPOSÉES DANS LE BAC À ORDURES ET LES ACTIONS À RÉALISER POUR TENDRE VERS LA RÉDUCTION DE L'ENFOUISSEMENT DES RÉSIDUS ULTIMES								
	2023	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**
Faire une analyse du contenu des bacs de déchets afin d'identifier les catégories de matières résiduelles qui y sont déposées								
Développer et promouvoir des outils de communication en ISÉ relativement à la réduction à la source								

Commentaire :

Parmi les mandats de l'Équipe verte en saison estivale, les agents de sensibilisation de la Régie réalisent des activités d'observation du contenu des bacs roulants, à différents endroits du territoire d'application, afin d'identifier les catégories de matières résiduelles qui y sont déposées. Cet exercice permet de cerner les lacunes au niveau de la génération et du tri des matières et de développer des outils de communication orientés vers la réduction à la source. Déjà lors de la démarche d'observation, des billets de courtoisies sont distribués aux citoyens afin de les informer des différents services à leur disposition ainsi que de la bonne utilisation de leur contenant de collecte. À l'été 2025, une campagne de communication porte-à-porte a été préconisée, la communication directe avec les citoyens représentant un meilleur vecteur pour sensibiliser les gens. Tout au long de l'année des conférences et des ateliers visant diverses clientèles renforcent le message du tri à la source et de la réduction des déchets. Des communiqués, des affiches et d'autres publications sont également produits afin de promouvoir une meilleure gestion des matières résiduelles.

Des sommes avaient été réservées afin de réaliser une caractérisation des matières résiduelles sur le territoire d'application, en 2020, en support au processus de révision du PCGMR. La pandémie de COVID-19 est venue bousculer ces plans et, par mesure de précaution, ce projet a été reporté, mais pas abandonné. À la suite de la révision du PCGMR actuel, cette mesure a été réintroduite dans la nouvelle mouture du PCGMR et les MRC d'Acton et des Maskoutains ont bonifié les sommes réservées à cette fin.

MESURE 17 – ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE VISANT LA RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE								
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Identifier les acteurs luttant contre le gaspillage alimentaire sur le territoire								
Établir un plan d'action pour encourager et soutenir la réduction du gaspillage alimentaire								
Favoriser la concertation entre les générateurs de résidus alimentaires et les recycleurs ou transformateurs du territoire								
Sensibiliser, éduquer et informer les citoyen et les gestionnaires d'entreprises à l'importance de la réduction du gaspillage alimentaire								
Développer et promouvoir des outils de communication en ISÉ relativement à la réduction du gaspillage alimentaire								

Des efforts importants ont été investis sur le territoire d'application afin de se doter d'une offre de services de gestion des matières résiduelles diversifiée. Dans l'optique de réduire encore davantage la quantité de résidus dirigés vers l'enfouissement, une attention particulière est apportée à la promotion de la réduction du gaspillage alimentaire.

En 2023, un nouveau projet s'est amorcé par l'adhésion de la Régie au volet municipal de la campagne de sensibilisation « J'aime manger, pas gaspiller » de RECYC-QUÉBEC. Ainsi, les outils de communication spécifiques à la réduction du gaspillage alimentaires, développés par des spécialistes du domaine, sont mis à la disposition des organisations municipales et leur permettent d'accompagner les citoyens dans leur effort de réduction. La diffusion de cette campagne de sensibilisation sur tout le territoire d'application a notamment été effectuée par l'entremise du bulletin d'information de la Régie. Des affiches ont également été développées et diffusées afin de faire la promotion de la réduction du gaspillage alimentaire. Malgré la fin de cette campagne nationale, la promotion du gaspillage alimentaire fait toujours parti des thèmes abordés lors des rencontres avec les citoyens.

Ce sujet est également traité lors des conférences présentées dans les organismes sociocommunautaires par la coordonnatrice du volet sensibilisation de la Régie. L'Équipe verte de la Régie aborde ce sujet avec les enfants, notamment par l'entremise d'une activité de « boîte à lunch zéro déchets », lors des animations estivales dans les camps de jours municipaux.